



## M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE)

Les x tireurs sont qualifiés en additionnant les points :

- obtenus en filière H2024
- du championnat de CID **obligatoire** (coefficient = 15)

Equipes de région

Les 8 premiers du classement IDF forment les 2 premières équipes régionales

La troisième équipe est formée par le 1<sup>er</sup> du classement de chaque CID, le 4<sup>ème</sup> ??

## M17- M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE)

Individuel (N2) : (quota CID : 3 places) en attente des quotas qui seront publiés après le deuxième circuit national

Le ou les meilleurs du classement de CID non qualifié(s) par le classement national en additionnant les points :

- de l'IDF n°1 (coefficient = 50)
- du Championnat Ile-de-France (coefficient = 100)
- du Championnat de CID **obligatoire** (coefficient = 150)

Equipe :

Qualifications en fonction du règlement FFE, du règlement IDF (zone) et application à la charge de la commission.

## Seniors

Individuel (N1- N2) : (voir le règlement Sportif FFE)

Individuel (N3) : (quota : 3)

- Calcul des points avec un classement de CID ressorti du classement national, soit :

les 3 meilleurs résultats sur les 4 compétitions, avec les coefficients suivants :

(07/02/22) le championnat IDF qui n'existe plus est remplacé par l'IDF 4. Le classement se fera comme indiqué ci-dessous.

Compétitions	Livry Gargan	Championnat IDF IDF N°4	Championnat de CID
Coefficient	<b>200</b>	<b>100</b>	<b>300</b>

Équipe :

- N1 : CE Aulnay 1, St Maur
- N2 : St Maur
- N3 : Selon les quotas de CID, la sélection des équipes s'effectue dans l'ordre des résultats du championnat de CID. Ces quotas ne sont plus mis en commun au niveau IDF.

## Vétérans

Seront communiqués ultérieurement